

Questions orales

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le contrôle des armes à feu, qui, selon le ministre, jouit d'un très large appui.

Or, l'opposition au projet de loi C-68 augmente de plus en plus. Par exemple, 100 p. 100 des chefs de police de la Saskatchewan y sont opposés, tout comme 85 p. 100 des agents de la GRC en Alberta et les ministres de la Justice de quatre provinces et territoires.

Le ministre de la Justice se rend-il compte qu'il détruit la confiance que les gens ont dans le système de justice pénale en forçant l'adoption d'une loi qu'une grande partie de la société, y compris les policiers, n'appuient pas?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Non, monsieur le Président.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, jeudi dernier, à son assemblée annuelle, l'Association de la sûreté provinciale de l'Ontario a voté sur une motion d'opposition au projet de loi C-68, sur le contrôle des armes à feu. La motion a été adoptée presque à l'unanimité.

Nous avons toujours dit que les policiers de première ligne n'appuient pas le projet de loi du ministre de la Justice, qui soutient pourtant sans cesse qu'il institue le système d'enregistrement des armes à feu à la demande des services de police.

Maintenant qu'il est évident que les policiers sont opposés à l'enregistrement des armes à feu, agira-t-il selon les vœux des policiers même s'ils entrent en contradiction avec ce qu'il pense lui-même?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est très révélateur qu'à un moment où le reste d'entre nous sommes engagés dans un débat sur des questions importantes pour l'avenir de notre pays, au moment où nous parlons de l'avenir économique du Canada et même de l'avenir de la Confédération, le député de Yorkton—Melville intervient pour poser des questions sur le droit de porter des armes à feu. C'est bien approprié.

Si je dois aborder la substance de sa question, je dirai au député que l'organisme dont il a parlé fait partie de l'Association des policiers de l'Ontario, qui représente tous les policiers de première ligne de l'Ontario. L'Association des policiers de l'Ontario fait partie de l'Association canadienne des policiers. J'étais présent le 30 mars dernier à Ottawa quand l'Association canadienne des policiers, l'organisme national des policiers de première ligne, a discuté du projet de loi C-68 et a voté sur la question, et je les ai vus appuyer le projet de loi.

• (1455) •

J'étais à Markham, en Ontario, le 14 août dernier, quand l'Association des policiers de l'Ontario s'est prononcée en faveur du projet de loi C-68. J'étais à Regina en août dernier quand les chefs de police ont voté en faveur. Les policiers du pays sont favorables au projet de loi.

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le ministre a-t-il lu le texte des observations sur le référendum québécois que le président de la République française, Jacques Chirac, aurait faites à New York hier? Le ministre est-il en mesure de les commenter?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance de la transcription des observations que le président Chirac a faites hier.

Je tiens à dire pour commencer qu'elles sont loin de constituer le genre d'appui que le député de Verchères a dit qu'elles étaient, au début de la période des questions.

Permettez-moi de lire une phrase du président Chirac: «Si le résultat du référendum est positif, le gouvernement le reconnaîtra.» En d'autres termes, les autorités françaises arriveront aux mêmes conclusions que tout le monde: qu'ils ont obtenu la majorité. C'est tout.

[Français]

Le président Chirac a, comme il l'a toujours fait et comme les autorités françaises l'ont toujours fait, une politique à l'égard du Canada et du Québec qui est une politique de non-indifférence, mais aussi de non-ingérence.

* * *

LES REVUES DE RECHERCHE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. En juillet dernier, le Conseil de recherche en sciences humaines a mis en application une nouvelle politique d'aide aux revues de recherche qui coupera de moitié les subventions accordées aux revues de langue française.

À cause de la nouvelle politique du Conseil de recherche en sciences humaines, le ministre de l'Industrie confirme-t-il que les revues de recherche francophones subiront la quasi-totalité des coupures effectuées, alors que les revues de langue anglaise y échapperont en grande partie?

[Traduction]

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement, Lib.): Monsieur le Président, il est important de reconnaître le rôle de premier plan que le Conseil de recherches en sciences humaines a joué au Canada dans le domaine des recherches en sciences humaines. Ce rôle est bien reconnu d'un océan à l'autre.

Le conseil, pour faire face à la situation financière, a fait appel à l'expérience de ses membres et a pris des décisions très consciencieuses, équitables et évaluées par les pairs, pour le plus grand bien du Canada.